



**Procès-verbal de la séance du Conseil communal
du vendredi 6 décembre 2019 – 19h30 – foyer de la grande salle**

Présidence : Madame Christelle DEBONNEVILLE

Personnes excusées : Mesdames Carole BOURGEOIS, Amandine COULLARD-DESCOS, Sophie DEBONNEVILLE, Aude DUPUIS ainsi que Messieurs Serge KURSNER, Christophe PASCHE, John REYMOND et Julien WOLF.

Personne absente : aucune

* * *

Mme la Présidente Christelle DEBONNEVILLE souhaite la bienvenue à Madame la Syndique, à Madame et Messieurs les Municipaux, à Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, à la représentante de la presse ainsi qu'au public présent et remercie chacun du temps consacré aux affaires communales.

La parole est donnée aux scrutateurs pour l'appel.

Avec **42** membres présents, le quorum (fixé à **26** membres) est atteint. Le Conseil communal peut valablement délibérer.

La Présidente ouvre la séance et demande si une remarque ou une proposition de modification de l'ordre du jour est demandée. Tel n'étant pas le cas, ce dernier se présente donc comme suit :

- | |
|--|
| <ol style="list-style-type: none">1. Adoption du procès-verbal du 29 octobre 20192. Communications du bureau3. Préavis N° 05-2019 : Budget 2020, rapport de la commission des finances4. Informations de la Municipalité5. Divers et propositions individuelles |
|--|

1. Adoption du procès-verbal du 29 octobre 2019

La lecture intégrale du PV n'étant pas souhaitée, la Présidente demande si des remarques ou observations entendent être formulées.

Aucune remarque n'est formulée. Le PV est accepté à l'unanimité. La Présidente remercie son rédacteur.



2. Communications du bureau

Informations:

- Suite à la proposition formulée par M. Pascal CIABURRI de réallouer le **don de nos jetons** de la dernière séance de l'année en faveur d'une action locale, le bureau du Conseil vous propose, cette année, de participer aux frais d'un camp d'été en faveur de Mlle Koba SCIANI qui habite la Grand Rue, à Gimel et souffre, depuis sa naissance, d'Hypo mélanose de Ito (maladie rare). Koba réside en semi-internat à l'institution de Lavigny. Le coût du camp est d'environ 1'200 fr. et le montant de notre don, si l'assemblée l'accepte, sera versé à la famille une fois l'inscription réalisée au printemps.
- Félicitations à l'ADIG pour le magnifique **sapin de Noël** qui orne notre village. Bravo également aux différents élèves qui ont participé à sa décoration.
- Le **groupe d'athlétisme de la FSG Gimel** a obtenu d'excellents résultats tout au long de l'année 2019. Vous trouverez ces derniers sur le site internet de la Gym de Gimel. Bravo à tous ces jeunes.
- Le **calendrier 2020 de l'ADIG** est en vente au prix de 18 fr. dans les commerces du village. Vous avez également l'occasion de l'acquérir à la fin de la séance, auprès de Mme Sandrine WINCKELMANN.

Dates importantes:

- Samedi 7 décembre : à l'occasion de la **journée du Téléthon**, la raclette des pompiers sera servie de 11h à 17 h à la caserne des pompiers. Du thé de Noël et du vin chaud seront servis devant le tea room La Fringale, où des peluches du Téléthon pourront également être achetées.
- Dimanche 8 décembre: à l'église de Gimel, l'ADIG organise un **concert de Quatuor de cuivre**. Entrée libre et collecte à la sortie.
- Week-end du 14 et 15 décembre: concerts annuels de la **fanfare** à la Grande salle
- Samedi matin 14 décembre: distribution à la déchèterie de **sapins de Noël** au prix symbolique de 5 fr.
- Mercredi 18 décembre: l'ADIG organise la visite du **Père Noël** au foyer de la Grande salle à 17h30.
- Mardi 24 décembre: le **culte** de la paroisse aura lieu à 18h, suivi de la verrée de l'ADIG sous le sapin de la place de l'Union.
- Le **repas du réveillon** du 31 décembre est organisé par la Gym à la Cantine des fêtes sur le thème "chic et choc". Cette dernière organise également, le jeudi 2 janvier, le traditionnel **bal du nouvel an** dès 21h.
- Mercredi 1er janvier **apéro/concert de la fanfare** à la Grande salle de Gimel au menu une choucroute garnie préparée par le café de la Poste.
- Dimanche 19 janvier: **loto de l'USL** à la Grande salle dès 13h30.
- Le FC Gimel Bière organise un **tournoi indoor** le 31 janvier, 1^{er} et 2 février à la salle de sport.

La Présidente relaie une demande de la Commission des finances qui suggère, désormais, de n'imprimer qu'un seul exemplaire des préavis et rapports municipaux qui lui sont destinés et non plus à hauteur de nombre de membres. Avec l'accord de l'Assemblée, cette mesure est adoptée et étendue à l'ensemble des commissions.



3. Préavis N° 05-2019 : Budget 2020, rapport de la commission des finances

La Présidente passe la parole à M. Philippe REZZONICO qui donne lecture des conclusions de la "Présentation du budget pour l'année 2020".

Les revenus ne permettent pas de faire des excès et nous devons toujours rester vigilants sur le long terme afin de pouvoir renouveler nos installations dans de bonnes conditions. Le développement de la population attendu ces prochaines années, notamment avec le quartier du Closez à l'Orbannaz, aura un impact sur les finances de notre commune qu'il est encore toujours difficile d'interpréter actuellement.

Le budget 2020 a été remis à la commission des finances pour étude. La Municipalité reste bien entendu à votre disposition pour toutes questions complémentaires que vous pourriez désirer.

La Municipalité demande au Conseil d'accepter le budget 2020 tel que présenté avec, aux recettes un montant de Fr. 11'201'219.00 et aux dépenses la somme de Fr. 11'484'440.00, soit un excédent de charges de Fr. 283'221.00.

La Présidente passe ensuite la parole à la commission des finances (ci-après CoFin). M. Edgar DIEPERINK, rapporteur, donne lecture du rapport.

Mme la Syndique Sylvie JUDAS : précise que le remplacement de la première pompe (cf. page 2 du rapport de la CoFin) concerne en réalité le service des eaux.

Lecture faite de celui-ci, la Présidente passe la parole à l'Assemblée.

Mme Doris CHRISTEN : constate une hausse du poste "Traitement du personnel" (rubrique 3011.00 du chapitre "Parcs, promenades, cimetière") en comparaison du budget 2019.

M. Philippe REZZONICO : explique que l'objectif est de disposer de deux emplois à temps plein affectés à cette thématique. Jusqu'alors, une partie des postes était rattachée au dicastère de la voirie.

M. Eric MARCHESE : demande que comprend l'entretien des vestiaires dans la salle omnisport.

Mme Anne-Laurence BERGER : répond qu'il s'agit du remplacement de catelles dans les vestiaires du rez-de-chaussée suite à des infiltrations d'eau.

M. Jean-Luc BIGNENS : s'interroge sur la portion exacte de la Route de la Repentance visée par les travaux de réfection.

Mme la Syndique Sylvie JUDAS : précise que le choix des portions de routes qui bénéficieront d'une réfection en 2020 n'est pas encore arrêté de manière définitive et dépendra de l'issue de l'audit sur l'état de nos aménagements routiers.

M. Alain BUSSARD : en lien avec le montant conséquent alloué à la réfection des routes (450'000 fr.), faut-il vraiment le considérer comme une dépense d'entretien ou plutôt d'investissement soumis au préavis de notre Conseil ?

M. Philippe REZZONICO : confirme que nous sommes bien en présence de frais d'entretien avec la particularité qu'ils se cumulent sur un seul exercice d'où l'importance de la somme. La volonté de la Municipalité de présenter cette dépense au travers du budget plutôt que sous la forme de préavis permet de récupérer un certain montant via les dépenses thématiques (cf. explications illustrées dans la présentation du budget, page 8-9). Cette question fut abordée avec les juristes de l'UCV. A noter que si la dépense est acceptée, telle que proposée, elle impliquera encore de disposer des liquidités nécessaires pour sa réalisation.



Conseil communal de Gimel

Mme Sandra DELAFONTAINE : constate qu'il n'y a plus d'amortissements inscrits au budget 2020 (rubriques 3312.20, 3312.22 3312.25 du chapitre "Bâtiments patrimoine financier") pour l'Hôtel de l'Union, la bibliothèque ainsi que la cantine.

M. Philippe REZZONICO : répond que les 3 bâtiments en question sont désormais entièrement amortis.

M. Florian MAGNIN : rebondit sur la question posée par M. Alain BUSSARD en lien avec la dépense exceptionnelle pour la réfection des routes et s'interroge, dans quelle mesure, il serait possible de constituer un fonds de réserve (à l'instar de ce qui a été fait, par exemple, pour le remplacement de l'Unimog) permettant ainsi un certain lissage dans le temps de ces dépenses aussi récurrentes que nécessaires.

M. Philippe REZZONICO : répond que techniquement rien ne s'y oppose. Il convient toutefois de disposer du financement nécessaire à son alimentation. Dans le cas présent, l'engagement de cette dépense est principalement motivé en raison des modifications de la péréquation post 2021 et de la volonté de bénéficier encore de la participation supplémentaire par le biais des dépenses thématiques.

M. Pierre-Yves CORREYON : attend avec intérêt le résultat de l'audit sur l'état de notre réseau routier car la dotation de 450'000.- inscrite au projet de budget est certainement en deçà des besoins réels. L'attention de la Municipalité est également attirée sur la dégradation constatée d'une tranchée située à la route de Rolle à la hauteur de la petite fontaine.

M. Florian MAGNIN : relate les échos appuyés d'acteurs du monde politique qui s'émeuvent de la perte croissante de l'autonomie communale. Celle-ci se manifeste, en particulier, en matière d'indépendance financière avec un nombre grandissant de charges refacturées aux communes par le canton. Un député au Grand Conseil a récemment interpellé le Conseil d'Etat sur l'écart saisissant entre le canton qui, d'un côté, clôture pour la quatorzième année avec un résultat bénéficiaire et, de l'autre, des communes qui sombrent dans les déficits. Si certaines d'entre-elles ont fait le choix de l'action, parfois discutable sous l'angle de la légalité, comment se positionne notre Exécutif face aux frondes qui émergent ici et là ?

M. Philippe REZZONICO : répond que la Municipalité s'est interrogée tout récemment à ce propos et a fait le choix de ne pas soutenir ces mouvements. Cette position s'explique par le fait que Gimel se trouve avant tout bénéficiaire de la péréquation à la différence de la plupart des communes frondeuses qui sont, quant à elles, contributrices. Il est jugé plus sage de laisser les organisations faitières des communes (UCV et AdCV) mener leurs négociations sereinement avec le canton dans le cadre de la future péréquation.

M. Jean-Luc BIGNENS : au sujet du plan d'investissement, un montant de 387'000 fr. est destiné au Mont-Bailly et 350'000 fr. au bâtiment du Martinet. Quels sont les projets de la Municipalité à leurs sujets.

M. Philippe REZZONICO : rappelle qu'il s'agit d'estimations. A ce jour, il n'y a pas encore de projets précis.

Mme la Syndique Sylvie JUDAS : rappelle que le plan d'investissement exprime les souhaits de l'Exécutif. Si un projet se concrétise, il sera, quoi qu'il en soit, soumis au Conseil communal sous forme d'un préavis.

La parole n'étant plus demandée, la Présidente donne à nouveau lecture des conclusions du préavis 05-2019 et fait passer l'objet au vote. Par **39 OUI, 1 NON et 1 ABSTENTION**, le préavis est accepté.

M. Philippe REZZONICO remercie le Conseil pour la confiance accordée à la Municipalité qui s'emploiera à contenir le déficit sachant qu'elle n'a toutefois pas d'emprise sur certaines charges.



4. Informations de la Municipalité

M. Laurent GUIGNARD :

Rappelle la distribution d'un "tous-ménages" informant de la suppression du "**bus pyjama**" au profit d'un bus de ligne qui circulera d'Allaman (départ 01h58) à St-George. Il est désormais financé par le fonds de transport public et n'engendre ainsi pas de charge spécifique pour la Commune ni de surcoût pour l'utilisateur.

La ligne de bus **723** (Gimel – col du Marchairuz – Le Brassus) circule désormais toute l'année les samedis, dimanches et jours fériés à raison de 3 trajets journaliers.

Mme la Syndique Sylvie JUDAS :

Les **travaux de la Grand Rue** s'arrêteront le 20 décembre, au plus tard, en raison de la météo hivernale et reprendront à partir du 20 mars pour une durée maximale de 2 mois. A la fin de l'été, le tapis définitif sera posé nécessitant une intervention d'environ 10 jours.

5. Divers et propositions individuelles

M. Jean-François JACOT : trouve particulièrement réussi le nouvel aménagement de la **Grande salle** et remercie la Municipalité. Demande également où en est le projet de la future **gare des bus**.

Mme la Syndique Sylvie JUDAS : répond que le projet a été soumis à la Direction générale de la mobilité et des routes (DGMR) et se trouve toujours en cours de traitement. Une présentation devant le Conseil communal pourrait intervenir lors de la première séance de l'année 2020.

M. Jean-François JACOT : s'enquiert de savoir si la **commission des routes** sera appelée à se prononcer sur le projet de la future gare des bus.

Mme la Syndique Sylvie JUDAS : Pour l'heure, il n'a pas été jugé nécessaire de faire siéger la commission des routes, mais une fois les contours du projet plus clairs, elle sera volontiers sollicitée.

M. Thierry MOIX : s'interroge sur l'évolution du **tracé des lignes de bus** par rapport à la présentation faite à l'époque par M. Laurent GUIGNARD.

Mme la Syndique Sylvie JUDAS : ne souhaite pas encore commenter s'agissant d'un projet non encore définitif, mais réitère sa proposition de réaliser une présentation au Conseil communal le moment venu.

M. Pierre-Yves CORREVON : revient sur son intervention de l'année dernière au sujet du **sentier gravillonné du quartier du Closez à l'Orbannaz** ainsi que des trottoirs où, force est de constater, la situation ne s'est pas réellement améliorée en dépit de la pose d'un drain sur la partie basse. De plus, le **grand mur de soutènement situé à côté de l'église** se dégrade et nécessiterait une intervention.

Mme la Syndique Sylvie JUDAS : admet que la situation n'est pas idéale. La problématique est connue et les travaux réalisés pour la récolte des eaux de pluie devraient contribuer à améliorer la situation. La question de barrer l'accès au cheminement durant l'hiver fut également envisagée. Toutefois, la Municipalité n'a pas fait l'objet d'interpellations récentes de la part des riverains. La seule solution pérenne consisterait à goudronner, mais cette possibilité n'est pas envisageable car nous sommes en zone de verdure. S'agissant du mur de soutènement, des travaux seront entrepris.



Conseil communal de Gimel

M. Jean-Jacques CLERC: suite à la construction du nouveau collège, il serait opportun de poser un éclairage sur le nouveau **passage piéton** situé au début de l'avenue de la Rosière.

Mme la Syndique Sylvie JUDAS : répond que la commande a été faite. L'installation interviendra prochainement.

M. Cyril MESSIEUX :

i) demande quels sont les aménagements prévus en matière **d'éclairage public** une fois la réfection de la Grand Rue achevée (variateur, extinction nocturne ?).

ii) quand est-il de l'affectation du **Collège du Martinet** et de **l'Hôtel de l'Union** ?

iii) les **vieux baraquements** situés en aval de la **déchèterie** sont-ils destinés à être démontés de même que l'ancien couvert à bois ?

Mme la Syndique Sylvie JUDAS :

i) il n'est pas envisagé une extinction de l'éclairage public de nuit. La question des variateurs reste ouverte.

ii) rappelle que le Collège du Martinet est inscrit sur le plan d'investissement de sorte que la Municipalité entend bien lui trouver une nouvelle affectation. S'agissant de l'Hôtel de l'Union, l'état actuel du bâtiment a poussé l'Exécutif communal à renoncer à poursuivre l'exploitation d'un café-restaurant. Les normes ECA ne sont d'ailleurs plus remplies. Une rénovation lourde reviendrait à investir entre 4,5 et 5 millions ce que la conjoncture actuelle ne nous permet pas d'envisager. De nouvelles réflexions au sujet de l'affectation du bâtiment sont en cours et la Municipalité fera part de ses réflexions au Conseil communal l'année prochaine.

Anne-Laurence BERGER :

iii) répond que l'ancien couvert à bois n'appartient pas à la déchèterie. S'agissant des anciens baraquements, une analyse sera faite et un démantèlement sera entrepris le cas échéant.

M. Thierry MOIX : félicite notre Syndique pour les travaux d'exécution de la Grand Rue qui sont, pour l'heure, parfaitement menés.

M. Jean-Claude MAGNIN : revient sur les propos tenus concernant le **cheminement et trottoirs gravillonnés** et suggère l'utilisation d'une grave grasse qui aurait le mérite de mieux adhérer et serait ainsi moins sujette aux aléas de la météo.

Jean-Marie PASCHE : concernant les **travaux de la Grand Rue**, il est surprenant que des tranchées soient à nouveau ouvertes peu de temps après le remblayage des fouilles précédentes. Swisscom et la Romande Energie semblent procéder à des interventions chacun de leur côté et il serait bien que les différents intervenants coordonnent davantage leurs travaux. Enfin, est-il prévu d'installer des **prises électriques sur les candélabres** permettant, par exemple, d'alimenter des guirlandes lumineuses ?

Mme la Syndique Sylvie JUDAS : confirme que la pose d'interrupteurs est d'ores et déjà prévue.

Pierre-Yves CORREVON:

i) souhaite connaître les évolutions du dossier de la **place de la Vernette**.

ii) constater **l'Hôtel de l'Union**, volets clos, ne peut laisser indifférent et de s'interroger si nous n'abandonnons pas un peu trop vite la recherche de solutions qui permettraient la conservation d'un café-restaurant.

Mme la Syndique Sylvie JUDAS :

i) informe qu'une rencontre avec le Service du développement territorial (SDT) est intervenue il y a quelques jours à peine afin de présenter le projet. A noter que désormais, tous les dossiers passent par une commission technique ne permettant plus des échanges directs avec la direction du service. Le sentiment qui domine en l'état est plutôt positif. Un nouveau retour est attendu d'ici Noël de sorte qu'il y a bon espoir qu'un avant-projet se concrétise bientôt. Enfin, il faut relever que les modifications de la loi sur l'aménagement du territoire (LAT) ont particulièrement complexifié le dossier.



Conseil communal de Gimel

ii) rappelle que la question de l'Hôtel de l'Union fait l'objet de discussions depuis plusieurs décennies maintenant et que de multiples propositions furent avancées au fil du temps. Des travaux furent entrepris il y a une dizaine d'années, mais force est de constater que la situation n'est toujours pas viable. Le bâtiment, dans son état actuel, est même dangereux. Paradoxalement, d'aucun souhaite sa conservation, mais beaucoup ne s'y rendent plus. Financièrement parlant, le bâtiment est chroniquement déficitaire en dépit des sommes importantes investies dans le passé.

La prochaine séance du Conseil communal aura lieu le **2 mars 2020**.

Mme la Présidente Christelle DEBONNEVILLE prononce son discours de fin d'année et relève les événements marquants de l'an écoulé. Un remerciement est adressé à tous les membres des commissions permanentes et thématiques pour leur travail et leur engagement ainsi qu'à l'ensemble des Conseillers communaux pour leurs compétences et l'intérêt porté à notre Commune. La législature 2016-2021 s'achevant dans 18 mois, n'hésitez pas à présenter les activités de notre Conseil auprès des citoyens qui seraient intéressés, le moment venu, à nous rejoindre. La fermeture de l'Hôtel de l'Union peut susciter des inquiétudes mais nous restons confiants dans la capacité de notre Exécutif à nous proposer des solutions qui sauront répondre aux attentes. De belles et bonnes fêtes de fin d'année à vous et vos proches.

Mme la Syndique Sylvie JUDAS prononce son discours de fin d'année. L'année 2019 ne fut pas marquée par des achats ou investissements importants, hormis l'acquisition de notre nouvel Unimog qui a pu être testé à la grande satisfaction du personnel communal. Le chantier de la Grand Rue a réservé quelques surprises et engendré des retards dont les inconvénients, pour partie inévitables, furent gérés au mieux des moyens. L'Hôtel de l'Union représente également le dossier marquant de l'année qui s'achève et sera suivi avec attention par la Municipalité l'an prochain. La santé de nos finances communales demeure une préoccupation constante de l'Exécutif qui fait son possible pour maintenir son équilibre. Notre village a été décoré et illuminé ces derniers jours. Un remerciement à tous ceux qui y ont contribué et aux enfants pour la décoration de notre bel arbre de Noël. Un joyeux Noël et une bonne année.

Mme la Syndique Sylvie JUDAS tient à relever le travail conséquent réalisé par le personnel communal pour organiser la fondue du Conseil dont l'ampleur de la tâche s'est avérée plus importante que prévue et remercie vivement tous ceux qui se sont investis tout au long de la semaine pour offrir, à chacun, ce moment de convivialité.

La Présidente remercie les employés communaux pour la préparation de la salle.

Après le contre-appel, la Présidente lève la séance, il est 20h40.

La Présidente

Le Secrétaire

Christelle Debonneville

Florian Magnin